

ANNEXE 4 du règlement intérieur lycée Jean Dupuy

Charte d'Engagement : Usage Responsable de l'IA Générative

Préambule : L'intelligence artificielle (IA) est un outil d'assistance au travail, mais elle ne doit en aucun cas se substituer à la réflexion personnelle et à l'apprentissage. Cette charte définit les règles pour un usage éthique, écologique et constructif au sein du lycée.

1. Transparence et Honnêteté

- **Déclaration :** Tout usage d'une IA pour réaliser un travail scolaire (maison) doit être explicitement mentionné. L'élève doit préciser l'outil utilisé et la nature de l'aide (plan, correction, recherche d'idées).
- **Citations :** Tout texte généré par une IA doit être identifié comme une source externe, mis entre guillemets et sourcé (ex: "Source : ChatGPT").

2. Interdictions et Fraude

- **Le Plagiat Intégral :** Le copier-coller d'un contenu généré par IA présenté comme un travail personnel est une fraude.
- **Évaluations :** L'usage de l'IA est strictement interdit lors des devoirs surveillés et examens, sauf autorisation expresse du professeur. L'enseignant est garant de la qualité de la production et de son évaluation.

3. Esprit Critique et Vérification

- **Exactitude :** L'élève est responsable du contenu qu'il rend. Il s'engage à vérifier systématiquement les faits, dates et sources, l'IA étant sujette aux "hallucinations" (erreurs factuelles).
- **Biais :** L'élève doit rester vigilant face aux stéréotypes ou opinions potentiellement véhiculés par l'outil.

4. Méthodologie de Travail

- **Aide à la compréhension :** L'IA doit servir à expliquer un concept complexe ou structurer une pensée, non à produire le résultat final.
- **Apprentissage :** L'outil ne doit pas entraver le développement des capacités d'écriture et d'analyse de l'élève.

Tout manquement aux dispositions de la présente charte sera traité conformément aux procédures disciplinaires de l'établissement et pourra entraîner l'annulation du travail concerné ainsi que des sanctions adaptées.